

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt et un, le 21 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Anne-Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Virginie REY, Lionel ROY, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Marie Blanche BORY **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Annick PRENAT, Frédéric ROUSSE, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Thomas BIETRY à Hamid HAMLIL, Jean Louis HOTTLET à Bernard CERF, Annick PRENAT à Anne-Catherine BOBILLIER, Philippe CHEVALIER à Virginie REY et Jean-Michel TALON à Marie-Blanche BORY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 11 octobre 2021	Le 11 octobre 2021	En exercice	50
		Présents	33
		Votants	38

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Patrice DUMORTIER est désigné.

2021-07-08 Ecole de musique-Création de poste

Rapporteur : Dominique TRELA

Vu la délibération n° 2018-04-15 relative à la prise de compétence école de musique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié portant conditions générales de recrutement dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique

Vu le décret n° 2007-1829 du 24 décembre 2007 modifiant le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du Comité technique formulé en date du 21 octobre 2021.

Pour le bon fonctionnement de l'école de musique et pour prendre en compte toutes les inscriptions pour la rentrée 2021/2022, il est nécessaire de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe à temps non complet de 10, 50/20^e à compter du 1^{er} décembre 2021.

- ✓ Filière Culturelle
- ✓ Catégorie B
- ✓ Cadre d'emploi : Assistant d'enseignement artistique
- ✓ Grade : Assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

De valider la création et l'ouverture de :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe territorial relevant du cadre d'emploi des Assistants d'enseignement artistiques, à temps non complet de 10, 50/20^e à compter du 1^{er} décembre 2021

De valider la fermeture de :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe territorial relevant du cadre d'emploi des Assistants d'enseignement artistiques, à temps non complet de 7, 75/20^e à compter du 1^{er} décembre 2021

D'autoriser le Président :

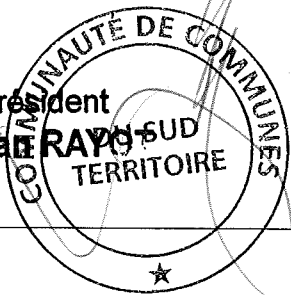
- à affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de communes
- à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le **LUNDI 25 OCT. 2021**

Le Président,

**Le Président
Christian RAYO**



Le Président,

**Le Président
Christian RAYO**

